

EXPOSÉ SUR LA SÉCURITÉ

[verrouillage]

Nous sommes tenus de suivre les procédures de verrouillage de systèmes ou de machines lorsque nous les nettoyons, réparons, mettons au point et entretenons.

Il faut suivre les procédures même s'il ne s'agit que d'un travail court ou simple. Lorsque nous travaillons sur des machines comme un convoyeur, une presse, un four à grillage, une trémie et une trancheuse à viande, on doit d'abord les verrouiller.

De nombreuses blessures sont causées par des pièces en mouvement au cours de l'entretien de machines qui n'ont pas été verrouillées.

On se plaint que la procédure de verrouillage est trop compliquée et prend trop longtemps. Posez-vous cette question : **n'aimeriez-vous pas mieux de prendre le temps de verrouiller une machine que d'être couché dans un lit d'hôpital, ayant perdu un membre, ou pire?**

Verrouiller signifie qu'on met toute source d'énergie d'une machine ou d'un système au niveau d'énergie zéro.

Certaines machines peuvent être fermées et mises hors service, mais dans de nombreux cas, la machine comporte plusieurs sources d'énergie. Par exemple, une presse peut être alimentée hydrauliquement, mais être contrôlée électroniquement. Le fait de verrouiller la source hydraulique n'est pas suffisant pour assurer sa sécurité. Même interrompre l'électricité n'est peut-être pas suffisamment sécuritaire. La gravité peut quand même faire tomber un bras levé en raison de son poids. Il pourrait aussi y avoir de l'énergie résiduelle dans des pistons ou des ressorts.

C'est logique de suivre les procédures de verrouillage de machines établies à votre entreprise. Dans de nombreux cas, on a fait l'essai de ces procédures et elles ont été prouvées avec le temps et l'expérience.

Toute procédure de verrouillage comprend quatre étapes de base, notamment :

1. la détermination de toutes les sources d'énergie liées au travail à effectuer;
2. la désactivation, le réacheminement ou l'interruption de toute source d'énergie;
3. l'utilisation de dispositifs pour éviter que la machine soit mise en marche pendant qu'on y travaille;
4. la confirmation que la machine est à un niveau d'énergie zéro.

Lorsque vous placez un dispositif de verrouillage multiple (« pince de type ciseaux »), une chaîne ou un bloc sur une machine, vous devez le verrouiller et l'étiqueter. Le verrou (cadenas) est votre dispositif de sécurité personnel et il n'y a que vous qui pouvez l'enlever avec votre clé.

L'étiquette indique le nom du salarié qui a verrouillé la machine, interdit à quiconque de démarrer ou d'opérer la machine, et donne la date et l'heure où l'étiquette a été placée sur la machine.

[Le formateur donne des exemples de dispositifs de verrouillage et d'étiquettes.]

Dans certains cas, il pourrait y avoir une procédure de verrouillage générique qui ne s'applique pas à la machine sur laquelle vous devez travailler. Dans ce cas, on devra rédiger une procédure de verrouillage pour la machine en question. Afin de bien la rédiger, on devrait inspecter la machine pour repérer toutes les sources d'énergie et déterminer la façon la plus efficace de la verrouiller.

Il pourrait être nécessaire de suivre les fils, les lignes et les tuyaux qui entrent et sortent de la machine afin de détecter toutes les sources d'énergie. On pourrait se reporter aux spécifications du fabricant, aux schémas, aux manuels d'utilisation et à des renseignements semblables, s'ils sont disponibles.

Une fois que toutes les sources d'énergie ont été relevées et rendues inopérantes, vous devez essayer la machine afin d'assurer qu'elle est au niveau d'énergie zéro. S'il ne convient pas de verrouiller la machine, l'employeur, en consultation avec les salariés, doit établir un code de directives pratiques pour assurer que le travail est effectué en toute sécurité.

Un dernier point...

Les procédures de verrouillage ne s'appliquent pas seulement aux machines et aux systèmes compliqués. Voici quelques exemples de mesures simples à prendre afin de vous protéger et protéger vos collègues.

- Placez des blocs sous le bras d'une pelle mécanique pendant que vous remplacez un cylindre hydraulique.
- Verrouillez la prise électrique d'une trancheuse à viande avant que vous la nettoyez, soit en plaçant un petit verrou à travers du trou de l'une des broches de la prise électrique, en plaçant la prise dans un dispositif de verrouillage ou en mettant tout simplement la prise dans votre poche pendant que vous travaillez sur la machine.
- Un code de directives pratiques conformément à l'article 240 du *Règlement général 91-191* doit être rédigé si on adopte la procédure selon laquelle on met la prise dans sa poche au lieu d'utiliser un verrou et une clé de sécurité tel qu'il est prévu à l'article 239.
- Verrouillez un panneau électrique pendant que vous redirigez des guirlandes lumineuses.

N'oubliez pas...

Mettez toutes les chances de votre côté. Quand vous avez des doutes, verrouillez.

[Le formateur explique les procédures de verrouillage courantes. Trouvez des situations où il serait nécessaire de verrouiller des machines avant de commencer à y travailler. Passez en revue des applications récentes de procédures de verrouillage.]

Au Nouveau-Brunswick, les dispositions régissant le verrouillage se trouvent aux articles 239 et 240 du *Règlement général 91-191* établi en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.

Feuille de présence

Secteur et division			
Endroit de la réunion		Nom / Titre de l'employé qui préside la réunion	
Date (aaaa-mm-jj)	Heure		Quart de travail
Nombre d'employés dans l'équipe / le secteur		Nombre de personnes présentes	

Autres questions de sécurité ou suggestions de la part des employés

Personnes présentes

Nom (en lettres moulées)	Signature
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	
6.	
7.	
8.	
9.	
10.	
11.	
12.	
13.	
14.	
15.	

Mesures de suivi / Remarques

Signature	Date
-----------	------